

Compte-rendu du Conseil d'école du 05 novembre 2015

Présents :

Directeur : M.HOUDOIN Jacques

Proviseur : M.EXELMANS Philippe

Enseignants : Mme Stéphanie DUCORNEZ, Mme Éléonor PICHARD, M. Marcus NIKKARINEN, Mme Toshiko OKI, M. Didier ROSZAK, Mme Ayumi TOMALA, Mme Isabelle DERIENNIC, Mme Muriel PINAROLI, Mme Michelle AKAHORI, Mme Marielle AWAD

Excusé : M. Amjid ALAM

Représentants des parents LFT-FAPEE : Mme Romana GAJDA, M. Jean-François GUILLEMOLES, M. Oscar ARENALES, Mme Laurence GAREIL, Mme Sophie LECHANOINE, Mme Muriel INO, Mme Isabelle PIERRE-DANOS, M. Pierre-François VILQUIN

Mme DUCORNEZ, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M. VILQUIN, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le procès verbal du conseil d'école du 21 mai 2015 est adopté à l'unanimité

Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement

Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école. Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement

- siégeant avec voix consultative

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour.

D'un commun accord avec les représentants des parents d'élèves, il a été décidé de conserver le ratio un représentant par niveau (parent comme enseignant) comme dans la circulaire de 2010, soit 8 enseignants et 8 représentants de parents d'élèves pour cette année. En effet, il était extrêmement difficile pour les parents de réunir 15 parents d'élèves.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Rôle

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Bilan de la rentrée scolaire

Personnels

M. le directeur présente les nouveaux personnels à cette rentrée 2015 :

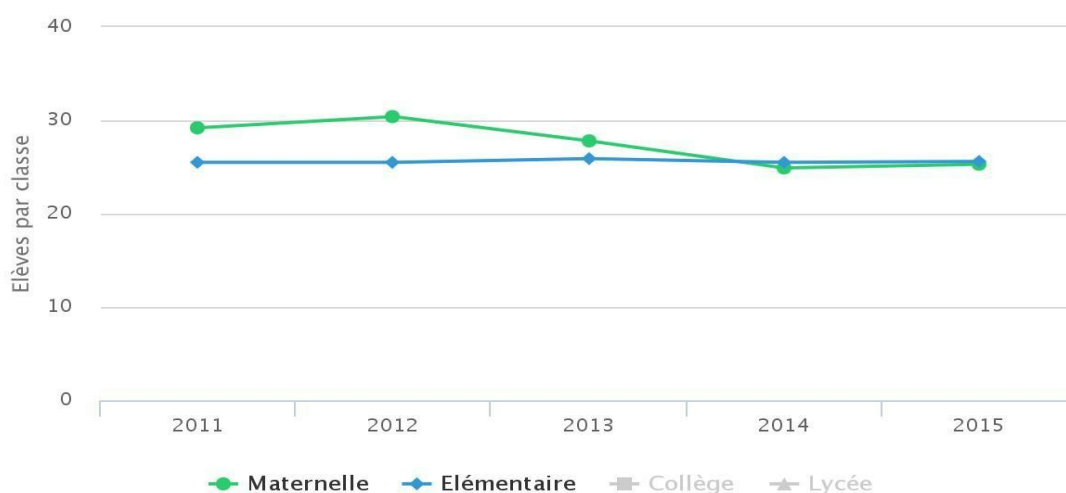
- Madame Colléaux (PSA)
- Madame Awad (GSA)
- Madame Froment (PSC/GSC)
- Madame Cabane (GSD)
- Monsieur Alam (enseignant anglais bilingue CPB-CE1B)
- Monsieur Chammah (CE2D)
- Madame Ducornez (CM2C)
- Madame Chupin (ESL-anglais bilingue MSB)
- Madame Deriennic (ESL)
- Madame Bouscarle (BCD)

L'école est donc désormais composée de 27 classes, 9 en maternelle et 18 en élémentaire. Un double-niveau a été créé en maternelle (PS/GS) selon les mêmes critères et objectifs que les doubles niveaux précédemment créés. Le directeur a expliqué les choix et les avantages d'une telle composition aux parents de la classe lors de la réunion de rentrée.

Effectifs

Niveau	Nombre de Classes	Prévisions au 21/05/201 5	Rentrée 2015	
		Effectif	Effectif	Moyenne par classe
PS	2,5	59	58	23
MS	3	73	71	23,5
GS	3,5	98	100	28,5
CP	4	101	100	25
CE1	4	101	103	26
CE2	4	100	99	25
CM1	3	74	79	26,5
CM2	3	77	80	26,5
Total	27	683	690	25,5

Evolution de la moyenne d'élèves par classe, Lycée français international de Tokyo



Une nouvelle fois, les chiffres annoncés au conseil d'école du mois de mai sont ceux de la rentrée (1% de différentiel en plus). Deux classes supplémentaires ont été ouvertes pour répondre à la demande. Il est à souligner les efforts du lycée pour maintenir la moyenne d'élèves par classe en élémentaire par classe, malgré l'augmentation, et surtout de parvenir à faire baisser celui de maternelle (cf. graphique).

Pour la première fois depuis 2012, une liste d'attente a été établie en petite section. Le critère principalement pris en compte a été la date de dépôt du dossier complet.

En maternelle, la structure est définitive (9 classes). 8 élèves sont actuellement en liste d'attente : ils ont été dirigés vers "Le pays des sakura". Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation de scolarisation en maternelle, et de par notre statut (fondation), il en est de même en élémentaire. Entre plusieurs dossiers, la priorité est donnée aux dossiers français.

Nouveautés

Réunions de rentrée

Les ASEM étaient présentes lors des réunions de rentrée pour aussi faciliter la communication avec les parents non-francophones.

T-shirts et polos

Les élèves des classes élémentaires se sont vues attribuées un polo et un T-shirt. Une deuxième commande a été lancée pour répondre aux besoins en petites tailles. Tous les élèves devraient être équipés en janvier.

Il est précisé que les T-shirts et polos seront utilisés afin de donner une identité d'école : lors de déplacements extérieurs, rencontres sportives... Mais ce n'est ni un uniforme ni une tenue de sport.

Bilans scolaires

Le calendrier des bilans scolaires a été revu pour assurer une plus grande régularité tout au long de l'année -- toutes les 7 à 8 semaines. Le premier bilan intervient un peu plus tard dans l'année scolaire et avec un commentaire.

M. le Directeur rappelle que toutes les familles ont été informées par courriel de ce changement. L'évaluation doit rester bienveillante et continue. D'autre part, l'adoption des 4 périodes permet d'effectuer une certaine transition en attendant les nouveaux programmes de 2016 qui devraient revenir à 3 périodes.

En maternelle, le premier bilan se fera sous la forme d'entretiens le samedi 14 novembre. Les enfants pourront être présents. Les équipes travaillent à une nouvelle forme de bilan conforme aux instructions des nouveaux programmes avec la mise en place d'un cahier de réussite. Un point sera fait lors du prochain conseil d'école sur cet outil (en construction actuellement).

Nouveaux programmes de maternelle

Depuis la rentrée, les nouveaux programmes de maternelle ont été mis en œuvre. Une présentation succincte a été faite en réunion de rentrée.

La priorité à la maternelle est une dimension essentielle de la priorité que le gouvernement donne depuis 2012 à l'école primaire dans notre pays. Car la mission de l'école maternelle est essentielle : faire acquérir aux élèves les premiers apprentissages, donner aux enfants l'envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

Le nouveau programme de l'école maternelle organise les enseignements en cinq domaines d'apprentissage. Chacun des cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée ;
- explorer le monde.

La place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous. La pratique d'activités physiques et artistiques permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. Les domaines « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Explorer le monde » s'attachent à développer une première compréhension des nombres et des premiers outils mathématiques, de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement. En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira.

À l'école maternelle, les écarts d'âge entre les enfants, donc aussi de développement et de maturité, ont une influence sur le rythme des acquisitions. Tout regard évaluatif doit donc s'attacher autant aux procédures et processus que l'enfant met en œuvre dans ses apprentissages qu'à l'appréciation des résultats de son action. Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants du cycle des apprentissages premiers transmettent aux enseignants du cycle suivant, cycle des apprentissages fondamentaux, un état des acquis de leurs élèves à l'issue de la scolarité à l'école maternelle. Le suivi des apprentissages et la communication des progrès des élèves reposent sur deux outils : un carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle 1, et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1. Le document de synthèse des acquis scolaires de l'élève est communiqué aux parents ou au responsable légal. Comme pour la transmission du carnet de suivi des apprentissages tout au long du cycle, cette synthèse remise aux parents reflète ce que leur enfant sait faire à l'issue de sa scolarité à l'école maternelle. Elle est l'occasion de dialoguer positivement avec les familles. Elle permet aussi, le cas échéant de les rassurer sur la prise en charge des besoins et des fragilités de leur enfant, pour aborder sereinement le cycle 2.

Présentation des projets de classe découverte

La circulaire de 2005 rappelle l'importance de ces projets : « Les études menées sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui

favorise l'acquisition de connaissances et de compétences. Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour.

Les parents d'élèves tiennent à remercier les enseignants qui créent un projet.

D'une part, il est précisé que les classes découvertes avaient été suspendues en 2011.

D'autre part, certains centres d'état ont fermé depuis et il n'est pas toujours facile de monter un projet au Japon (réservation des centres plus d'un an à l'avance...).

Il est à noter que le choix d'organiser une classe découverte relève d'un projet de classe et reste à l'initiative des enseignants.

Dates	Nombre de jours	Classes concernées	Participation envisagée	
Destination : Myoko Mura				
Du 14 au 16 mars 2016	4 jours	CE2D	24	20.000 ¥
Destination : Nagano				
avril 2016	5 jours	CE1A-CE1C-CE1D	75	25.000 ¥

La Caisse de solidarité participe de deux manières au financement des classes de découverte : d'une part de façon globale pour diminuer le coût pour toutes les familles, d'autre part individuellement sur sollicitation des familles.

Calendrier des événements de l'année

- Semaine du Goût : du 09 au 13 novembre
- Course de Noël élémentaire : jeudi 10 décembre
- Course de Noël maternelle : mardi 15 décembre
- Semaine des Sciences : du 25 au 29 janvier
- Semaine de la Francophonie : du 14 au 18 mars
- Carnaval : mardi 09 mars
- Fête de l'école : samedi 04 juin

Concernant la fête de l'école, nous partons sur le même fonctionnement que l'année dernière. Pour les jeux, l'idée est que la préparation du stand se fait avec les élèves et l'enseignant. Ensuite un calendrier est proposé

aux parents qui s'inscrivent sur un créneau horaire. La réussite des stands repose sur une bonne participation des parents.

Course de Noël élémentaire : mardi 08 décembre (repli le jeudi suivant)

Course de Noël maternelle : mardi 15 décembre (terrain de foot cédé par le secondaire avec leur accord) (repli le jeudi suivant)

Semaine des sciences : du 25 au 29 janvier

Semaine de la francophonie : du 14 au 18 mars

Tournoi de rugby accueilli au lycée : du 31 mars au 02 avril

Carnaval : mardi 9 mars

Procédure d'admission pour la rentrée 2016

Le nombre de demande d'inscription que nous connaissons désormais, et surtout depuis cette rentrée, nous oblige à mettre en place une procédure précise avec un calendrier, des critères et des commissions. Les informations sont d'ores et déjà en ligne sur notre site. Nous informerons les parents par mél prochainement.

Ouverture du site des pré-inscriptions le 11 janvier pour tous les niveaux :

1- Dossiers reçus du 11 janvier au 11 mars 2016 :

- commission le 25 mars tous niveaux
- réponse le 04 avril par mél

2- Dossiers reçus entre le 12 mars et 20 mai 2016 :

- commission le 31 mai tous niveaux
- réponses le 06 juin par mél

3- Dossiers reçus à partir du 21 mai 2016, les réponses seront données au fur et à mesure des places disponibles.

4- Inscription dans l'espace-parents à partir du 09 mai 2016 (inscription au transport scolaire et renseignement des informations de santé-sécurité)

Questions diverses

Questions FLT-fapée pour le conseil d'école du 05 novembre 2015

1. Surveillance

Surveillance de la récréation : la surveillance pourrait-elle être accrue pour éviter que certains enfants se fassent frapper par d'autres sans qu'il y ait d'intervention de maître ou de surveillant ?

Le directeur n'a pas eu connaissance de fait de violence dans la cour. Les temps de récréation en maternelle ont été séparés sur deux espaces. Il y a 5 enseignants en élémentaire qui couvrent toute la cour. Ils sont 6 sur le temps de la pause méridienne. Les surveillants ne peuvent prévenir toutes les altercations mais ils sont toujours disponibles et attentifs.

M. le Proviseur insiste sur le fait qu'en cas d'incident important, il faut absolument prévenir l'enseignant concerné ou l'école et ne pas attendre le conseil d'école pour le signaler.

2. Critères d'admission

Serait-il possible de clarifier les critères (linguistiques notamment : maîtrise de la langue française) de sélection pour l'acceptation des enfants en primaire ?

Le niveau de maîtrise du français n'est pas un critère d'admission. Notre mission est aussi d'accueillir des élèves peu voire non-francophones. La pertinence du projet de scolarisation est cependant évaluée afin de garantir la réussite du projet.

En ce qui concerne les classes bilingues, les critères de recrutement sont à part.

3. Photo de classe

Photo de classe :

serait-il envisageable d'avoir une version numérique ?

Y aurait-il la possibilité d'avoir un portrait individuel ?

Par ailleurs, le lycée passe-t-il toujours par un professionnel et, si changement il y a, cela entraîne-t-il une modification du coût et avec quelle conséquence ?

L'objectif de la photo scolaire est de financer certains projets dans le cadre du FSE. Le recours à un personnel du lycée permettra d'augmenter la marge de bénéfice -- qui n'était que de 30% jusqu'à présent. Les photos individuelles sont interdites car elles représentent une concurrence auprès des photographes professionnels.

4. Bilans scolaires

Pour quelle raison le bilan (cerise prim) diffusé jusqu'à l'an dernier avant les vacances d'automne est-il reporté ?

Question traitée dans l'ordre du jour précédemment.

5. JLE

Dans le cadre des efforts entrepris par le lycée pour améliorer l'enseignement du Japonais Langue Etrangère, a-t-il été envisagé de répartir les élèves par niveau linguistique indépendamment du niveau de classe pour éviter une trop grande hétérogénéité et un sentiment de répétition chez certains élèves ?

Un tel dispositif serait intéressant mais il se confronte vite à des problèmes matériels d'emplois du temps. L'hétérogénéité est une constance dans toute classe - de langue ou pas. La réponse la mieux adaptée n'est pas de regrouper les élèves par niveau mais de différencier. C'est le travail actuel des enseignants en accompagnement avec Mme Jaffrès.

6. Niveau japonais classes bilingues

Quels sont les niveaux offerts en japonais pour les classes bilingues français-anglais du primaire ? Y a-t-il une distinction entre enfants japonophones et non-japonophones ?

L'information est disponible sur notre site Internet.

Fin de la séance : 18h15.